



## SAISINE DE L'EXECUTIF

« L'avenir des fonds structurels européens en Bourgogne »

## SYNTHESE DU PROJET D'AVIS

présenté par

Renaud ABORD de CHATILLON

et

Jacky DUPAQUIER

Membres de la Commission n° 1

« Aménagement des territoires, Agriculture »

Chargés d'études  
Sandrine ANSTETT  
Rodolphe BODEAU  
Christophe LEFEVRE

SEANCE PLENIERE DU 15 JUIN 2005

**Au cours de la programmation 2000-2006, la Bourgogne a démontré sa capacité à mobiliser les fonds structurels européens, allant même jusqu'à bénéficier d'une réserve de performance.** Elle doit désormais, dans le cadre de la nouvelle programmation 2007-2013, repenser sa stratégie en intégrant les principes de la réforme mais aussi les incertitudes qui pèsent lourdement sur sa mise en œuvre pour apporter des réponses concrètes aux enjeux qui lui sont propres.

**La programmation 2007-2013 reposera sur trois fonds structurels européens :**

- ✗ le Fonds européen de développement régional (FEDER),** qui favorise la réduction des disparités régionales et le développement équilibré des régions européennes ;
- ✗ le Fonds social européen (FSE),** qui vise à l'amélioration de la qualification de la main d'œuvre et à la stimulation de l'esprit d'entreprise ;
- ✗ le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER),** dont l'objet est, d'une part, d'accroître la compétitivité des secteurs agricole et forestier, et, d'autre part, d'améliorer l'environnement et la gestion de l'espace rural, ainsi que la qualité de vie et la diversification des activités dans les zones rurales.

Les nouveaux objectifs liés à la programmation 2007-2013 seront :

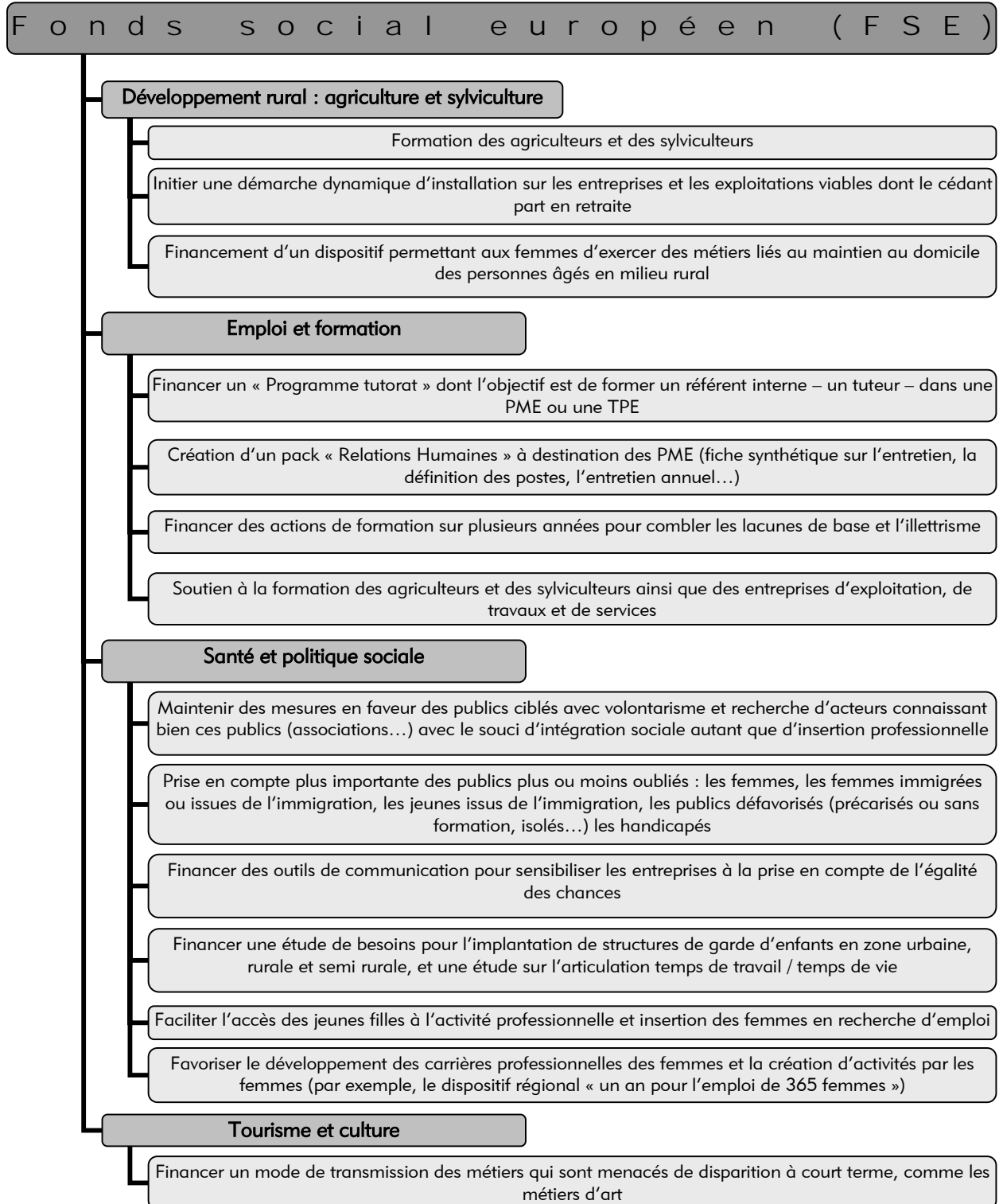
- ✗ l'objectif « convergence »,** destiné à accélérer la convergence économique des régions les moins développées : financé à hauteur de 78,54 % par les fonds structurels, il vise les zones dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE 25, ce qui représente majoritairement les dix nouveaux pays du cinquième élargissement ;
- ✗ l'objectif « compétitivité régionale et emploi »** a une double approche : il aide les régions à anticiper les changements économiques dans les zones industrielles, urbaines et rurales, mais aussi les personnes à se préparer et à s'adapter aux évolutions économiques en soutenant les politiques visant le plein emploi, la qualité et la productivité, ainsi que l'inclusion sociale ;
- ✗ l'objectif « coopération territoriale européenne »,** inspiré du programme d'initiative communautaire INTERREG de la programmation 2000-2006 : il vise à soutenir la coopération aux niveaux transfrontalier, transnational et interrégional.

**Parmi les incertitudes** de la nouvelle programmation, on notera les **problèmes liés au financement des fonds structurels** : la Commission européenne propose une hypothèse budgétaire correspondant à 1,14 % du revenu national brut (RNB) communautaire, mais sept pays contributeurs nets, dont la France, s'y opposent et souhaitent voir cette hypothèse réduite à 1 % seulement. L'Association des régions de France (ARF), le Comité des régions et plusieurs régions françaises se sont élevées contre cette demande. **Le Conseil économique et social de Bourgogne approuve l'hypothèse de la Commission européenne de 1,14 % du RNB, afin de permettre aux régions d'avoir suffisamment de moyens pour leur développement.**

**La seconde incertitude concerne l'acteur qui aura en charge la gestion des fonds.** Dans une approche de décentralisation, l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) a recommandé « que **les Régions**, en tant que partenaires des Etats membres et de l'UE, **soient pleinement associées**, non seulement à la phase de fixation des objectifs des interventions, mais aussi **aux phases de programmation, d'attribution, de gestion des fonds et d'évaluation des ressources** ». La Commission européenne a adhéré à cette recommandation. **Le CESR de Bourgogne témoigne de son approbation envers l'ARE et la Commission européenne en soulignant que les Régions doivent être les autorités de gestion des programmes communautaires pour la programmation 2007-2013.**

Afin de tirer le meilleur parti de la nouvelle programmation, la région Bourgogne doit se donner les moyens de définir d'ores et déjà de nouvelles actions prioritaires. **Le CESR a élaboré un certain nombre de préconisations visant à éclairer le Conseil régional dans sa démarche.** Ces propositions sont répertoriées fonds par fonds.

**Enfin, le CESR de Bourgogne, en sa qualité d'assemblée consultative, se propose d'être présent aux côtés du Conseil régional, en particulier dans le cadre de la mise en place d'un groupe de suivi dédié à cette nouvelle génération des fonds structurels.**



# Fonds européen de développement régional (FEDER)

## Aménagement du territoire, infrastructures de transports et de communication

Meilleure interconnexion de la grande vitesse ferroviaire (voyageur et marchandises) avec le réseau régional existant (TGV Rhin-Rhône-Méditerranée branche Dijon-Mulhouse)

Appui et association de la Bourgogne aux régions Lorraine et Rhône-Alpes pour les études de mise en œuvre d'une liaison maritime Saône-Moselle, via le canal de l'Est, et mise en gabarit européen de classe V-b de celui-ci

Appui d'un pôle aéroportuaire régional ou interrégional

Favoriser les transports urbains, interurbains, intermodaux, et financer des pistes cyclables sécurisées

Maintenir les financements de 2000-2006 pour les plans d'action pour la prévention des inondations (PAPI) de la Saône et de l'Armançon

## Développement rural : agriculture et sylviculture

Recherche de nouveaux débouchés professionnels pour les productions bourguignonnes (énergétiques et industrielles)

Développement du bois énergie

Bénéficier d'aides directes individuelles ou collectives à l'ingénierie de projet, de formation et d'animation des dispositifs

## Environnement et développement durable

Développer et valoriser la connaissance sur la faune sauvage et les habitats au niveau régional

Financer des actions pour rendre l'agriculture plus économe en matière de consommation d'énergies, sachant qu'il s'agit d'investissements à moyen et long terme

Maîtriser l'énergie dans l'habitat, les collectivités, les entreprises et les processus industriels

Utiliser les énergies « saines » : solaire, photovoltaïque, éolienne (peu de financement nécessaire), bois-énergie, biomasse, chaleur basse température, géothermie de surface, filière bois-énergie à encourager

Réhabilitation des sites orphelins

# Fonds européen de développement régional (FEDER)

## Développement économique et innovation

Soutenir les centres de compétence industriels ou technologiques

Développer et soutenir la recherche dans les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs, notamment par des rapprochements avec les grands organismes et les équipes de recherche technologique

Promotion des réseaux de coopération entre les universités, les entreprises et les laboratoires

Créer une « politique de l'offre » en incitant les laboratoires à se tourner plus souvent vers l'entreprise

## Santé et politique sociale

Favoriser le développement des carrières professionnelles des femmes et la création d'activités par les femmes (par exemple, le dispositif régional « un an pour l'emploi de 365 femmes »)

## Tourisme et culture

Mise en réseau des 4 départements sur une volonté commune entre communication et qualification

Valoriser les ressources naturelles, comme la Pierre de Bourgogne

Attribuer des fonds européens au développement culturel en utilisant le levier touristique et économique de la Bourgogne

Classer la région Bourgogne en tant que « Région européenne d'Art et de Culture »

# Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

## Aménagement du territoire, infrastructures de transports et de communication

Modernisation des réseaux de transport du bois

## Développement rural : agriculture et sylviculture

Financement de matériel électronique, informatique et imagerie, lorsque c'est justifié, pour préserver l'environnement et la sécurité

Financement d'équipements spécifiques non productifs en collectifs (par exemple, usage des lamiers afin de scier les branches au lieu de les broyer)

Favoriser un système de couverture pour les catastrophes naturelles

Soutien à la restauration du potentiel de production suite à des catastrophes naturelles

Accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches de projets d'obtentions de signes de qualité (AOC, AOP, IGP)

Soutien aux démarches de certification qualité et aux investissements d'amélioration de la production et de la qualité des bois

Aide à l'effort de qualité symbolisé par l'écocertification

Dynamisation de l'agriculture biologique bourguignonne pour satisfaire les besoins importants des deux grands secteurs de consommation que sont l'Île-de-France et la région Rhône-Alpes

Création d'aires permettant aux transporteurs d'animaux vivants de décharger leur camion afin de respecter la réglementation en vigueur pour le repos des animaux

Recherche de nouveaux débouchés professionnels pour les productions bourguignonnes (énergétiques et industrielles)

Développement du bois énergie

Financement d'un dispositif permettant aux femmes d'exercer des métiers liés au maintien au domicile des personnes âgées en milieu rural

## Environnement et développement durable

Développer et valoriser la connaissance sur la faune sauvage et les habitats au niveau régional

Financer la recherche et le développement de biocarburants

Financer des actions pour rendre l'agriculture plus économe en matière de consommation d'énergies, sachant qu'il s'agit d'investissements à moyen et long terme

## Tourisme et culture

Valoriser les ressources naturelles, comme la Pierre de Bourgogne

Financer un mode de transmission des métiers qui sont menacés de disparition à court terme, comme les métiers d'art